

La commune de Saint-Léger en 11 fiches descriptives

— Situation géographique —

— Population —

— Urbanisation et logement —

— Activité économique —

— Emploi —

— Tourisme et patrimoine —

— Ressources naturelles —

— Environnement —

— Énergie et mobilité —

— Indicateurs sociaux —

— Enseignement, sport, culture,
jeunesse et vie associative —

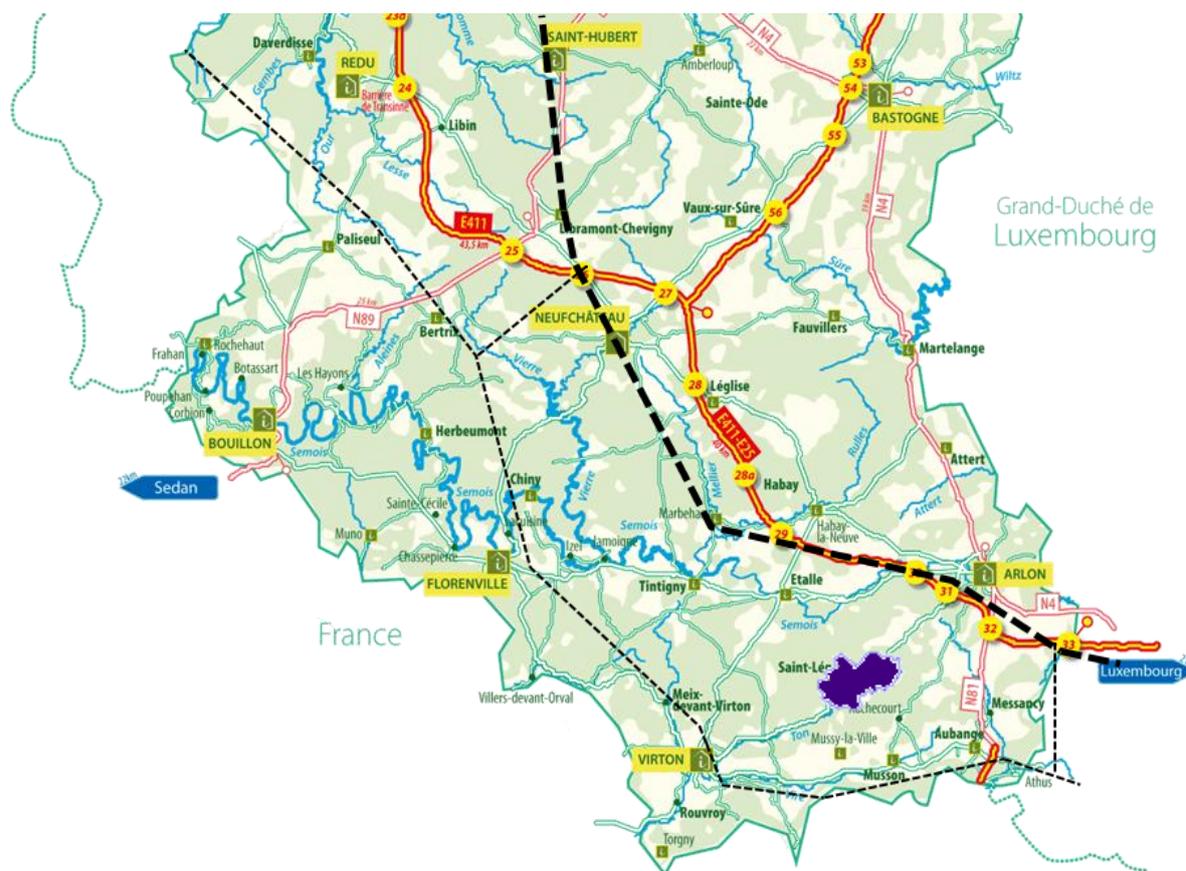
Situation géographique de Saint-Léger

Saint-Léger se situe en région wallonne, dans la province de Luxembourg. Elle fait partie de l'arrondissement administratif de Virton avec les Communes de Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Tintigny et Virton.

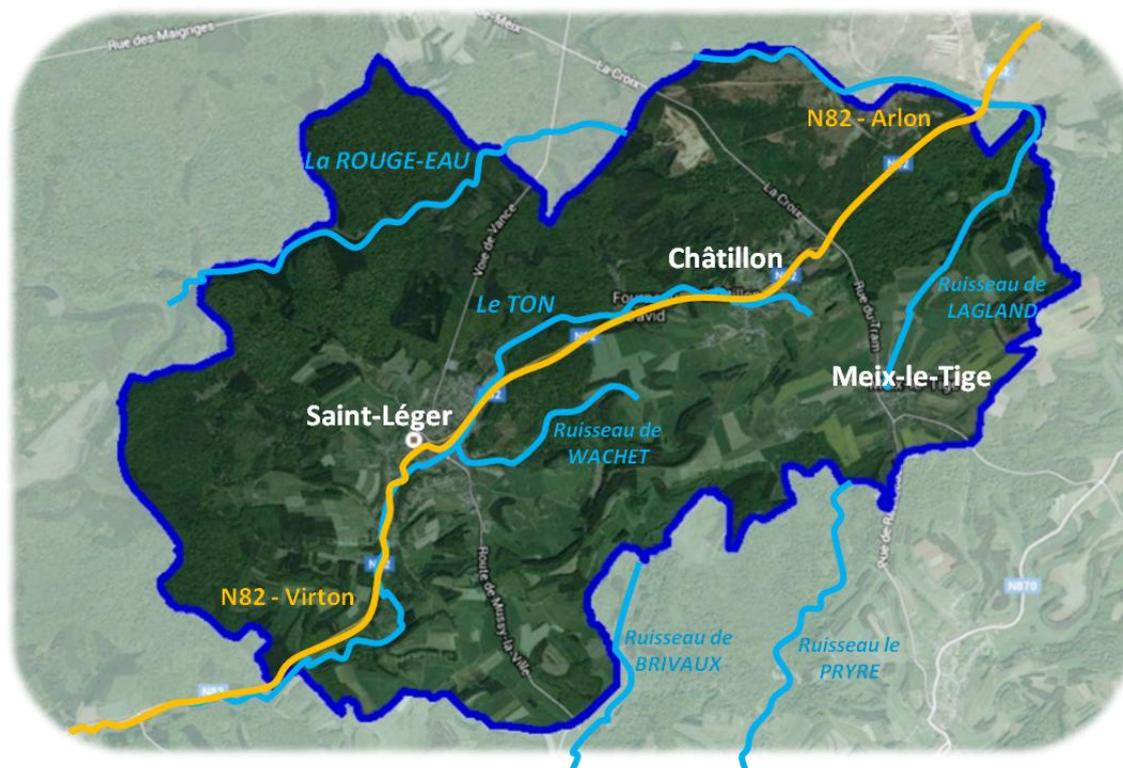
Lorraine de corps, gaumaise de cœur, la commune de Saint-Léger d'aujourd'hui s'explique par ses reliefs, qui ont véritablement façonné l'histoire et l'organisation locales.

Coincée entre le revers forestier de la Cuesta sinémurienne au Nord et les terrasses et

boisements de la Cuesta des macignos¹ au Sud, la vallée du Ton a, de fait, fortement orienté le développement local. L'implantation originelle des villages de Saint-Léger et Châtillon s'est faite là où la terre était davantage propice à l'agriculture. De même, le développement passé de l'industrie sidérurgique et des moulins a pu voir le jour grâce à la force hydraulique du cours d'eau. Enfin, ce passage naturel entre Arlon et Virton, actuellement marqué par la route régionale traversante N82 et autrefois par le vicinal, a connu un cortège de petites industries et de commerces qui s'y sont greffés.



¹ Aussi appelée cuesta domérienne ou cuesta charmouthienne



- Route nationale
- Cours d'eau
- Limites communales

Cette situation de commune traversée n'a pas été sans conséquence malheureuse lors des deux guerres, singulièrement le 5 septembre 1944 quand une grande partie du village de Saint-Léger a été incendiée.

Meix-le-tige s'écarte pour sa part de cette dynamique de vallée : situé sur un plateau de la Cuesta des macignos, à la source d'affluents de la Semois, il a connu une histoire plus classique de village agricole, avec peu de diversification

économique. Le relief explique aussi pourquoi

Meix-le-tige n'est relié par la route aux autres villages de la Commune que par la ligne de crête passant par le carrefour de la Croix.

La Vallée du Ton n'est pas la seule à marquer la commune de son empreinte : la Rouge-Eau, située au cœur de la forêt à l'ouest de la Commune, y a creusé un sillon profond qui en fait un lieu de biodiversité et de détente reconnu.



La population de Saint-Léger

La population communale

Saint-Léger s'étend sur un peu moins de 36 km² et compte 3.526 habitants au 1/1/2015. La densité de population atteint à cette date 98,3 hab./km². Le nombre de ménages est de 1412 (au 01/01/2016) avec une moyenne de 2,5 personnes par ménage.

C'est une très petite commune, à l'échelle de la province comme de l'arrondissement. Mais, du fait même de sa petite taille, elle est bien plus densément peuplée que la province et l'arrondissement.

En un quart de siècle, la population de Saint-Léger a augmenté de 586 habitants (+20%) et, sur le seul XXI^{ème} siècle, de 333 habitants (+10,5%). Ces deux taux de croissance, élevés, se situent entre ceux de l'arrondissement et de la province. Depuis 2000, la commune enregistre donc en moyenne 22,2 habitants supplémentaires annuellement.

La croissance de la population s'est fortement accentuée ces six dernières années. Depuis 2010, la commune enregistre une augmentation moyenne de 37,2 habitants supplémentaires chaque année. À 6,8% le taux de croissance démographique actuel est près de trois fois supérieur à celui de l'arrondissement et près de deux fois plus élevé que celui de la province. Dans l'arrondissement, seule Tintigny connaît un taux plus élevé encore.

L'augmentation de la population est soutenue à la fois par les naissances, dont le nombre est

chaque année supérieur à celui des décès, et par l'arrivée de nouveaux habitants, dont le nombre est dans l'ensemble depuis 1999 bien plus élevé que celui des départs (326/192). L'important mouvement de fond de croissance démographique s'accompagne ainsi d'un mouvement d'allées et venues d'une population « nomade », pour laquelle Saint-Léger n'est qu'un territoire de passage temporaire.

	Habitants	% Commune	Croissance de 2000 à 2014
Commune	3.526	-	10,10%
Villages	Saint-Léger	1.917	54,40%
	Châtillon	913	25,90%
	Meix-le-Tige	696	19,70%

Situation au 1er janvier 2014.

Le village de Saint-Léger est le plus important en termes de population, mais c'est Châtillon qui montre la plus forte croissance.

La part des ressortissants étrangers dans la population va croissant. De 136 en 2000, ils sont aujourd'hui 217 (+60%) et constituent désormais 6,2% de la population de Saint-Léger. Les nationalités les plus représentées sont, par ordre d'importance, française (40%), portugaise (23%), luxembourgeoise (13%) et italienne (5%). De manière anecdotique, 21 autres nationalités, pour la plupart extra-européennes, sont très faiblement représentées. Ceci est à mettre en lien direct avec la présence sur le territoire communal d'un petit centre pour candidats réfugiés.



La population dans les villages

Au sein de la commune, c'est l'entité de Saint-Léger même qui démographiquement pèse le plus lourd : un peu plus de la moitié de la population totale y réside. Châtillon regroupe 26% des habitants et Meix-le-Tige, 20%.

Si le poids relatif de Meix-le-Tige n'a que peu évolué en quinze ans, il n'en va pas de même pour les deux autres entités. Saint-Léger a vu son importance se réduire (de 58 à 54,5% de l'ensemble des habitants) pendant que celle de

Châtillon croissait (de 22 à 26%).

C'est d'ailleurs Châtillon qui emmène la croissance démographique communale vers le haut, avec près de 30% d'augmentation du nombre de ses habitants depuis 2000.

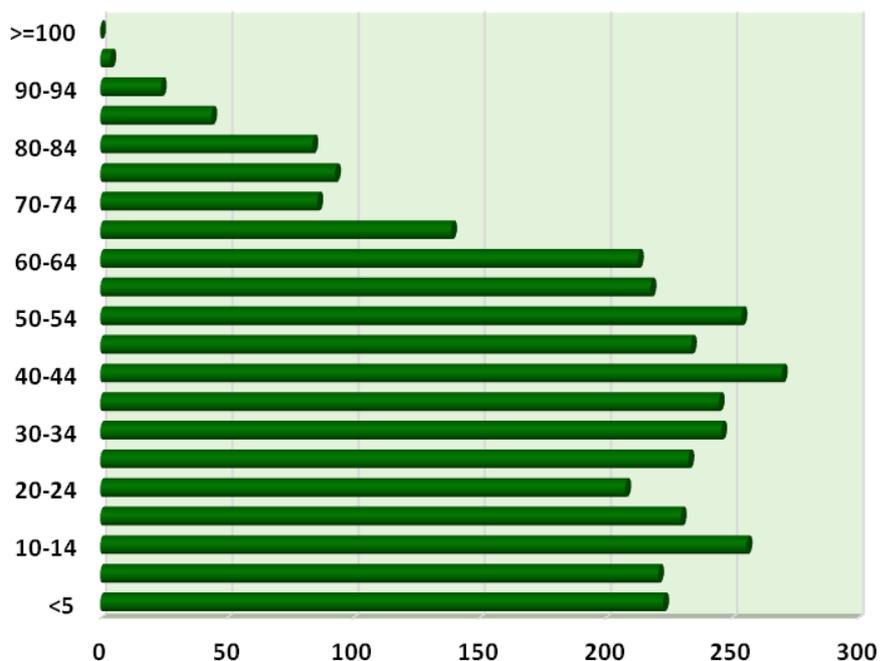
Il n'en demeure pas moins que le principal centre de gravité de la commune est Saint-Léger même, où sont concentrés services et population.

Les catégories d'âge

La population de Saint-Léger se caractérise par sa grande jeunesse : la majorité des habitants (53%) est âgée de moins de quarante ans et deux tiers de moins de cinquante ans.

Les jeunes de moins de 20 ans sont fortement représentés dans la population (26,4 %, c'est-à-dire 930 personnes au 01/01/2015, contre 23,5% au niveau de la Région), en particulier les très jeunes enfants (moins de 5 ans) et les jeunes adolescents (10 à 15 ans). Les jeunes actifs, âgés de 30 à 50 ans, constituent une tranche de population plus forte à Saint-Léger qu'ailleurs.

Les habitants âgés de plus de 65 ans sont bien moins nombreux, proportionnellement, à Saint-Léger que dans l'arrondissement, la province et la Wallonie. Mais la commune est dépourvue de maisons de retraite, équipement qui fait habituellement monter la moyenne d'âge.



Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2015.

Les jeunes actifs (30 à 50 ans) sont proportionnellement plus nombreux que dans les communes voisines.

Depuis 2009, la structure de la population a relativement peu évolué. Quelques indices de vieillissement de la population apparaissent – *réduction de la part des actifs jeunes et augmentation de celle des actifs expérimentés* –, mais ils sont bien moins prononcés qu'ailleurs. La population dans son ensemble est encore très majoritairement jeune. Et l'importante proportion de très jeunes enfants et adolescents atténue, ou compense les premiers effets du vieillissement.



Urbanisation et logement à Saint-Léger

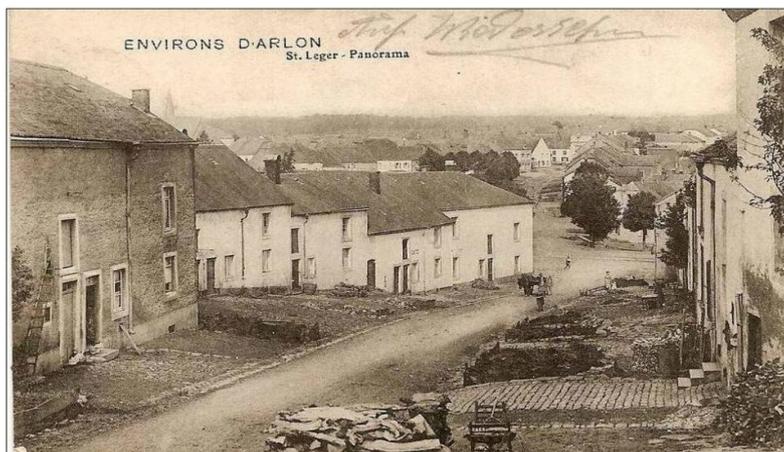
Urbanisation ancienne

Le territoire de Saint-Léger répond au principe de « village-rue » où les maisons mitoyennes, trapues et compactes, précédées de larges usoirs¹ bordent les deux côtés d'une ou plusieurs rues principales.

L'impression de compacité est renforcée par l'absence de lucarne (baie verticale placée en saillie sur la pente d'une toiture) et un faible débordement de toiture.

Quelle que soit la pente du terrain, la maison s'inscrit toujours en rapport à la voirie.

De même que les volumes, les matériaux font preuve d'une grande unité : enduits et ardoises en sont les principaux acteurs.



Panorama à Saint-Léger en Juillet 1939

Les bâtisses d'époque ont été relativement bien préservées dans les villages ; les rues étant encore reconnaissables à l'heure actuelle.

Urbanisation nouvelle

Saint-Léger et ses villages se sont étendus ces 30 dernières années le long des principales voiries. Cette nouvelle urbanisation a pris la forme de lotissements généralement composés d'habitations unifamiliales 4 façades, contrastant avec les groupes d'habitations jointives du passé. Le tracé parcellaire récent est en rupture totale avec les centres anciens dans lesquels la maison était considérée comme faisant partie d'une chaîne, dont les maillons sont disposés en fonction des accidents du terrain, du tracé de la voirie, de l'orientation...

L'usoir, véritable lieu public ouvert et au rôle social incontestable, a complètement disparu de certains nouveaux quartiers.

Les matériaux sont parfois fantaisistes (briques rouges, etc.), auquel cas ils provoquent une véritable rupture dans le paysage gaumais.

Les nouvelles constructions respectent les normes en vigueur au niveau de la performance énergétique.

¹L'usoir est à la fois l'espace de « devant » des riverains et un espace collectif ouvert au centre du village. Hier, aire de travail et de stockage agricole et maintenant, zone d'agrément ou de parcage automobile. Il a un statut particulier puisque, propriété publique, il est investi par les riverains qui doivent, en retour, l'entretenir en respectant des principes d'aménagement et d'harmonie.

Urbanisation future

La Commune ne dispose plus de terrains à bâtir. Au niveau des propriétaires privés, des zones d'habitat restent à exploiter dans chacun des villages. Certaines zones à aménager se situent le long de voiries équipées. D'autres nécessitent

la création d'infrastructures plus ou moins importantes. Ce coût supplémentaire représente, la plupart du temps, un frein financier pour les candidats investisseurs.



Meix-le-Tige, lotissement « Au pré des Seigneurs », caractérisé par de nouvelles habitations à 4 façades

Logement et habitat

La moitié des bâtiments érigés sur la commune sont des bâtiments « 4 façades », ce qui contraste avec la typologie traditionnelle des villages gaumais. Près de la moitié de ces maisons de type ouvert ont été construites après 1981. Ceci traduit la création de nouveaux quartiers, construits sous forme de « lotissement » et plus sous forme « d'espace-rue ».

Les immeubles à appartements ne représentent qu'une faible proportion de l'habitat. Néanmoins, sur les dix dernières années, près d'un quart des permis de bâtir octroyés pour un logement concernait un appartement.

La majorité des bâtiments ont une superficie au sol de plus de 104m², ce qui correspond à la tendance observée dans la province du Luxembourg.

De manière générale, les bâtiments présentent un bon niveau d'équipement (chauffage central, salle de bain...).

Le nombre de logements inoccupés est très faible (4 en 2012), tandis que 2 bâtiments publics sont toujours inoccupés actuellement : le presbytère de Châtillon et la cour du château de Saint-Léger. Le dossier de réhabilitation du presbytère de Châtillon est en cours. Celui-ci sera transformé en habitation unifamiliale. Les travaux devraient débuter en 2016.

6 bâtiments ont été constatés inoccupés (à l'abandon) en 2015.

Le prix moyen d'une maison en 2015 était de 141.833€ et celui d'un terrain à bâtir de 65€/m².

L'activité économique à Saint-Léger

Les sociétés actives

Fin 2014, on dénombre 46 sociétés actives à Saint-Léger. C'est moins de 0,5% des entreprises de l'arrondissement (Saint-Léger représente 6,6% des habitants et 4,7% de la superficie de l'arrondissement). Cela représente une société pour 32 « unités » de population active. Se révèlent ainsi la très faible épaisseur du tissu économique local et la fonction essentiellement résidentielle de la commune.

Les secteurs d'activité économique comptant le plus grand nombre de sociétés sont, dans l'ordre :

- Le commerce (10 sociétés) ;
- L'immobilier - service aux entreprises (9 sociétés) ;
- La construction (8 sociétés) ;
- L'agriculture-sylviculture (6 sociétés).

Viennent ensuite, avec un poids bien moindre, les secteurs santé-action sociale (3 sociétés), et industrie manufacturière (2 sociétés). Parmi ces deux dernières sociétés figure Varodem, premier pourvoyeur de postes salariés dans la commune.

La comparaison avec l'arrondissement révèle une surreprésentation du secteur primaire et une certaine spécialisation en construction. Par contre le

commerce apparaît sous-représenté et l'HoReCa est quasiment absent (une seule société).

L'ensemble de ces données est indicatif d'une activité économique peu développée, à la fois fort rurale et ancienne dans sa détermination (importance rémanente du secteur primaire, faiblesse du secteur tertiaire), sans capacité polarisatrice.

La faiblesse de ce tissu est à rapporter à la petitesse de la commune, à son absence d'espace pour entreprendre, à la proximité, partant la concurrence directe du Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi d'Arlon, plus attractifs pour les entrepreneurs.

Entre 2008 et 2014, le tissu économique s'est toutefois enrichi de 12 sociétés supplémentaires, soit un taux de croissance de 35%, plus de deux fois supérieur à ceux de l'arrondissement et de la province. Cette croissance s'est produite de manière la plus marquante dans le secteur immobilier – services aux entreprises. Pendant cette période, aucun secteur ne s'est contracté. Si le tissu est peu épais, il est par contre solide.



Nombre de sociétés actives sur la commune par secteur économique¹.

Le tissu économique de Saint-Léger est très faible, la Commune est essentiellement résidentielle.

¹ La catégorie "Autres" reprend les secteurs concernant une seule entreprise : HoReCa, services aux personnes, culture et sport, enseignement, transport et un non

Les espaces pour entreprendre

Le pouvoir communal est habité par un souci et une volonté précis : identifier les espaces susceptibles d'accueillir de l'activité économique et procéder à leur aménagement. À cette fin, il a confié récemment à Idelux une « étude sur le développement économique de la commune de Saint-Léger », dont les résultats ont été présentés le 5/2/2015.

En ce qui concerne la demande, elle est essentiellement locale et est le fait d'indépendants ou de très petites entreprises souhaitant se développer et/ou disposer d'un espace de stockage.

Les espaces exploitables seraient au nombre de trois :

- Le site du Fourneau David à Châtillon : 0,65 ha
- Le SAR (site à réaménager) Lebon-Verschuere à Saint-Léger : 1,1 ha
- Le site Fourneau Lackman à Saint-Léger : 0,7 ha

Il s'agit donc de très petits espaces qui, en plus, sont chacun difficiles à mettre en œuvre pour des raisons diverses et variables : statut de propriété, pollution du sol, position au Plan de secteur, accessibilité, déclivité, voisinage.

À l'heure actuelle, aucune des démarches entreprises pour réduire les problèmes liés à la mise en œuvre de ces espaces n'a abouti. Et aucune perspective ne s'est vraiment ouverte de manière encourageante.

La Commune est donc véritablement à l'étroit et ses marges de manœuvre sont à la fois réduites et difficiles.

Elle défriche en même temps une autre voie pour accueillir des activités économiques sur son territoire : à Châtillon, le rez-de-chaussée de la maison Turbang (ancien magasin de meubles) fait l'objet d'un projet d'aménagement en locaux tremplins et d'un espace de coworking (bureaux partagés).



L'accueil et le développement de l'activité économique sur la commune sont très compliqués ; peu de places sont envisageables.



L'emploi à Saint-Léger

La répartition des travailleurs

Pour occuper une population active de plus de 1.500 personnes, ne se trouvent sur le territoire de la commune que 400 postes de travail salariés et emplois indépendants. C'est à peine un peu plus d'un quart des postes qui seraient nécessaires pour employer toute la population active dans une situation théorique de complète autarcie (en sachant que les postes salariés ne sont pas réservés aux habitants de la commune et que les indépendants exercent peut-être leur activité en-dehors du territoire communal.)

Près de 700 habitants travaillent au Grand-duché, qui est ainsi, selon une expression consacrée, le « 1er employeur » de Saint-Léger.

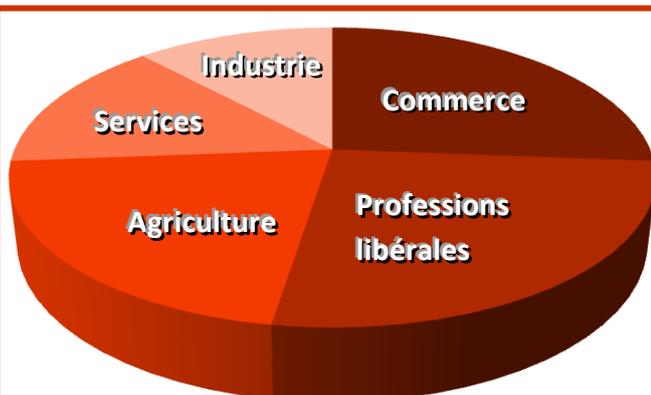
Dans sa très grande majorité, la population active se déplace au-delà des limites communales pour travailler. Les demandeurs d'emploi se doivent de conduire leur recherche en-dehors de la commune. Ainsi, quand on habite Saint-Léger, l'accès à la mobilité constitue une condition sine qua non pour travailler.

Le taux de chômage est particulièrement faible. 7,81% de la population active seulement sont

concernés, pour 10,75% à l'échelle de l'arrondissement et 15,15 % en Wallonie.

Les 160 indépendants dénombrés sont actifs, par ordre d'importance, dans le Commerce (42), les Professions libérales (42), l'Agriculture (34), les Services (23) et l'Industrie (19). Depuis 2008, leur nombre a augmenté globalement de 8 unités, cela malgré la crise. Cela peut sembler peu, mais au niveau de l'arrondissement comme de la province, il n'a pas augmenté du tout.

Les 241 postes salariés dénombrés se répartissent essentiellement entre les secteurs Administration publique (21%), Enseignement (22%), Industrie manufacturière (22%), Commerce (8%), Santé humaine/action sociale (8%) et Construction (6%). La présence de la société Varodem explique la très importante proportion de postes dans l'industrie manufacturière. Depuis 2008, le nombre de postes salariés a augmenté de 21 unités, principalement créés dans l'Administration publique, la Construction, la Santé humaine/action sociale. Cette croissance est plus importante que dans l'arrondissement et la province.



Répartition des indépendants en fonction de leur secteur d'activité.

Depuis 2008, 8 indépendants supplémentaires sont dénombrés ; une évolution positive, contrairement aux moyennes provinciale et de l'arrondissement.

Tourisme et patrimoine de Saint-Léger

Capacité d'accueil

L'offre de séjour touristique se résume à une chambre d'hôte et deux gîtes, tous trois situés à Saint-Léger.

La tradition d'hébergement touristique n'est pas marquée à Saint-Léger, ni dans sa région, si l'on

excepte Virton.

La quasi-absence d'Horeca (un seul établissement de petite restauration sur la Commune) accentue cette faiblesse de capacité d'accueil.

Atouts touristiques

La commune de Saint-Léger possède de multiples atouts touristiques à valoriser :

- Le centre du lac de Conchibois, avec son attrait lié à l'eau, en particulier la baignade. Grâce aux multiples activités qu'il est possible d'y pratiquer en intérieur et en extérieur, il représente le principal point d'attraction de la commune, surtout en été.
- Divers témoins du passé industriel.
- Deux sites classés (l'ermitage de Wachet et la maison « Alice Meny »).
- Un petit patrimoine populaire bien présent, principalement lié à l'eau.
- Des patrimoines paysagers et naturels d'intérêt.
- Plusieurs circuits thématiques et pédagogiques qui mettent en valeur ces éléments historiques et patrimoniaux (sur les pas de la sidérurgie, la chaussée des géants¹, les parcours de l'eau, des



Lavoir-tunnel, en moellons calcaires non crépis, situé rue du Chauffour à Saint-Léger.

lavoirs, du miel, à la découverte des entreprises utilisant la force motrice, à la découverte des hommes et de leurs idées).

- Plusieurs itinéraires et circuits larges traversant la commune (boucles de la Lorraine gaumaise, GR129 sud, Gaume buissonnière, Groene val-leien fietsroute).
- Dix-huit circuits de promenades balisés parcourant l'ensemble du territoire au départ des trois villages. Un travail est en cours au niveau du Syndicat d'initiative pour obtenir la reconnaissance officielle du réseau de promenades par le Commissariat général au Tourisme.
- Plusieurs opérateurs proposant des activités accessibles aux touristes (sport-aventure, équitation, balade en calèches ou à dos d'âne, etc.).
- De nombreuses manifestations tout au long de l'année, dont certaines rayonnant largement



au-delà des frontières communales (exemples : brocante, Faites du miel, 21 juillet, marche nocturne, corrida, big jump, etc.).

¹ Promenade reliant des arbres remarquables

Promotion

La promotion touristique se fait au départ du syndicat d'initiatives dans les locaux du complexe sportif de Conchibois.

Mais au-delà de ce travail local, la Commune se fait également connaître au travers de la Maison du Tourisme de Gaume et, depuis peu, du Parc Naturel de Gaume.

Dans ce cadre, la Commune cherche à développer sa propre identité touristique. Le projet « Commune Maya » et la thématique du miel sont des voies actuellement explorées, de même que les activités en forêt.



Ressources naturelles de Saint-Léger

L'agriculture

En 2013, la commune compte treize exploitations agricoles, dont l'activité exclusive tient à l'élevage bovin (productions viandeuse et laitière). La superficie agricole utile (SAU) couvre 1.020 hectares, soit 28,5% du territoire communal. Sans surprise, la SAU est mobilisée intégralement pour l'activité d'élevage : pâturages et production de fourrages.

La situation évolue peu ces dernières années. Depuis 2009, la SAU a augmenté de quelques hectares et le nombre de fermes s'est réduit de deux unités. Mais en 2014, une ferme supplémentaire est recensée.

On ne dénombre pas de conversion à l'agriculture. L'activité de diversification est récente et embryonnaire : un élevage de volailles, une production de fraises.

Par conséquent, la vente directe de produits locaux n'est pas davantage développée. Toutefois, une « Ruche qui dit oui » est depuis peu en place.

De prime abord, il s'agit donc d'une agriculture traditionnelle, pratiquée par des exploitations solides.

Saint-Léger fait partie du Comice agricole de Virton, et depuis peu, du Parc Naturel de Gaume.

La forêt

Les bois et forêts représentent environ 50% du territoire.

La forêt communale s'étend pour sa part sur 1.128 hectares. Gérée par le DNF, elle génère des revenus non négligeables, soit par la vente de bois, soit par les locations de chasse.

Les autres forêts publiques appartiennent essentiellement à l'état fédéral (camp militaire).

Sept entreprises de la filière bois sont recensées sur la commune¹. Toutefois, l'utilisation locale des ressources forestières de la Commune dans une filière de transformation est inexistante.



Les bois et forêts représentent environ la moitié du territoire communal et l'agriculture un tiers.

¹ Source : <http://www.portailbois.be/>

Le sous-sol

Le sous-sol de la commune n'est plus exploité aujourd'hui que par une entreprise : la carrière de sable Lannoy qui extrait un sable de qualité pour la construction. Arrivant progressivement au ter-

me de ses possibilités d'exploitation dans sa configuration actuelle, la carrière a déposé un projet d'extension, qui n'a pas encore pu aboutir.

L'eau

La Commune fait partie de deux bassins hydrographiques appartenant au bassin fluvial mosan. Au Nord-Est, autour de Meix-le-Tige, naissent des affluents de la Semois. Le reste de la commune fait partie du bassin versant de la Chiers et plus précisément du sous-bassin du Ton. Ce dernier naît d'ailleurs sur la commune, dans les environs de Châtillon. Outre celui-ci, la Rouge-Eau fait partie des ruisseaux principaux de la commune. Au Sud-Est du territoire, quelques cours d'eau rejoignent la Vire, affluent du Ton.

Les deux bassins – Semois et Chiers - sont intégrés dans le même contrat de rivière Semois-Chiers.

L'alimentation en eau est gérée par la Commune. Deux captages sont opérationnels (source Christi-

ne et source des Laveux, situées sur la commune d'Etalle) et alimentent les 3 villages via différents réservoirs. Sa qualité est, dit-on, comparable à celle de l'eau embouteillée par l'usine Valvert. Aucune entreprise ne valorise toutefois spécifiquement cette ressource à Saint-Léger.

Autre particularité locale : la présence d'une zone de baignage d'excellente qualité (pavillon bleu) au lac de Conchibois.

L'épuration est collective dans les 3 villages, à l'exception de quelques extrémités de rues. Une station d'épuration dessert aujourd'hui Meix-le-tige, une autre va prochainement voir le jour à Saint-Léger, une dernière est programmée à plus long terme à Châtillon.



L'eau est omniprésente sur le territoire. La commune alimente elle-même ses habitants en eau potable. Le lac de Conchibois n'est plus à présenter et les promeneurs profitent de nombreuses traces du passé lié à l'eau.



L'environnement à Saint-Léger

Le patrimoine naturel

Un tiers de la surface communale fait partie du réseau européen Natura 2000, qui assure la protection de milieux naturels variés (forêts, crons, carrières, prairies humides,...) et de diverses espèces rares, végétales et animales.

Parmi les quatre sites Natura 2000 qui concernent la commune, le camp militaire de Lagland¹ est considéré comme un site central et d'intérêt majeur. Sa gestion vise à trouver un juste équilibre entre l'utilisation militaire et la conservation de la biodiversité.

Seul un site bénéficie d'une protection de niveau wallon : la réserve naturelle domaniale des Crons de la Haie de Han de Saint-Léger (extension en cours au fond de vallée de la Rouge-eau).

Dix sites sont repris dans l'inventaire des Sites de Grand Intérêt biologique, dont quatre sablières².

26 arbres isolés, ensemble d'arbres et haies remarquables sont par ailleurs protégés.

Selon le cadastre, un peu plus de 4 ha sont occupés par des vergers, dont l'intérêt est à la fois naturel et paysager. Ils sont toutefois globalement âgés et manquent d'entretien. Une variété locale de pomme est remise à l'honneur par la Commune : la transparente de Saint-Léger.

Autres milieux d'intérêt : les têtes de sources comme le trou du Pérou (vallée humide très riche en fougères).

¹ 2.276 Ha au total dont 388 Ha sur la Commune de Saint-Léger

² Les affleurements sableux de la cuesta sinémurienne donnent naissance à des milieux naturels intéressants (sols pauvres)



Carte du patrimoine naturel

Légende :

-  Zone forestière
-  Zone agricole
-  Natura 2000 en zone agricole
-  Natura 2000 en zone forestière

Le patrimoine paysager

La commune s'inscrit dans deux ensembles paysagers bien différents.

Au Nord-Ouest du Ton, l'occupation du sol est essentiellement forestière, car les sols y sont plus pauvres. Elle ne permet pas les vues dégagées.

Au Sud-Est, là où alternent cultures, prairies et boisements, le paysage est plus ouvert et vallonné. Deux périmètres d'intérêt paysager y ont été identifiés, l'un entre Châtillon et Saint-Léger, l'autre au Sud-Est de Saint-Léger. Deux points de vue remarquables ont aussi été relevés aux abords du second périmètre.



Vue dégagée à Meix-le-Tige. Le territoire de Saint-Léger ne manque pas d'atouts paysagers.

Les actions de la Commune en faveur de l'environnement



- **Au niveau local** : convention « combles et clochers », convention « bords de route » (fauchage tardif), plan « Maya », participation à la certification forestière PEFC, initiative « zéro pesticides ».
- **Au niveau trans-communal** : contrat de rivière Semois-Chiers, AIVE (épuration, collecte des déchets et parc à container), parc naturel de Gaume.

Le plan Maya est probablement l'initiative communale la plus connue des habitants, notamment par la distribution de mini-ruches et par la fête du miel.



Énergie et mobilité à Saint-Léger

L'énergie

Au niveau de la production verte d'électricité, la commune de Saint-Léger compte près de 200 unités de production décentralisées $\leq 10\text{kW}$, produisant un total de 1.224 kVA. Ces chiffres sont comparables à ceux des communes de Tintigny et Musson. A titre de comparaison, la production moyenne par commune dans la province du Luxembourg est de 1.820kVA.

Par manque d'industries sur son territoire, la commune de Saint-Léger n'accueille aucune production d'une puissance supérieure à 10 kW.

La commune dispose d'un écopasseur depuis octobre 2013 en collaboration avec les communes de Messancy et Musson.

Un cadastre énergétique est en cours d'élaboration. Celui-ci permettra de planifier un certain nombre d'interventions pour

l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. En effet, la Commune possède de nombreux bâtiments « énergivores » : le centre sportif, l'hôtel de ville, les écoles, la crèche...

La Commune aimerait sensibiliser les écoliers, en les aidant à traquer le gaspillage énergétique au sein de leur propre école soit via le challenge « Ecole Zéro Watt », soit en travaillant avec le Parc Naturel de Gaume.

La Commune s'est engagée dans la dynamique provinciale TEPOS (territoires à énergie positive). Elle est encadrée par le PEP'S Lux (coordination de la Province de Luxembourg) pour rédiger un plan d'action qui lui permettra de s'engager dans la convention des maires.



La Commune élabore un plan d'action énergétique en vue d'intégrer la convention des maires.

La Convention des Maires est une initiative de la Commission européenne invitant les communes d'Europe et leurs citoyens à s'engager, sur base volontaire, à dépasser les objectifs fixés par le paquet européen "3 x 20 en 2020", à savoir réduire de 20 % la consommation d'énergie, diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020.



La mobilité

La commune de Saint-Léger est située à proximité de l'autoroute E411.

Elle est traversée de part en part par la voirie régionale N82. Cet axe Virton-Arlon draine près de 5.800 véhicules par jour.

La commune n'est pas desservie par le réseau SNCB. Les gares les plus proches sont celles d'Arlon et de Virton ; ce qui renforce l'axe automobile N82.

Le réseau des TEC couvre relativement bien l'ensemble de la commune (une dizaine d'arrêts de bus dans chaque village) via les lignes 19, 20 et 72. Meix-Le-Tige, excentré par rapport à la

N82 est lésé par la fréquence des arrêts et accède difficilement à la ligne principale Arlon-Virton.

Une voie lente (RAVeL) s'étend dans la commune sur 4,2km, de Saint-Léger à Châtillon. Cette voie lente est située sur l'ancienne voie de chemin de fer vicinale. Très courte et débouchant de part et d'autre sur des voiries non sécurisées pour des usagers faibles, cette voie présente la faiblesse de ne pas être reliée aux voies lentes des communes avoisinantes.

Saint-Léger a initié tout récemment une dynamique avec les communes voisines pour créer un réseau cyclable cohérent via un financement européen INTERREG VA GR.



L'accès à la commune se fait essentiellement par voie routière (voiture et bus). Par ailleurs, les chemins de promenade ne manquent pas.



Indicateurs sociaux de Saint-Léger

Revenus fiscaux

Dans l'ensemble, les habitants de Saint-Léger gagnent très bien leur vie.

Le revenu moyen par déclaration (une seule déclaration pour un ménage) atteint 36.443€, 3ème performance de l'arrondissement après Etalle et Habay. Le revenu moyen par habitant s'établit à 18.741€, 2ème performance de l'arrondissement, derrière Etalle, mais devant Habay. Conséquence logique, Saint-Léger affiche un indice général de richesse remarquablement élevé de 110 (Belgique = base 100), valeur inférieure à celle d'Étalle – 113 – mais supérieure aux autres communes de l'arrondissement, à la province, à la Belgique.

Cette très grande aisance s'explique par la proportion élevée d'habitants qui travaillent et gagnent leur vie au Grand-Duché (647 en 2013).

Selon les déclarations fiscales, près d'un tiers des Léoégariens gagne plus de 40.000€ par an et plus d'un cinquième, plus de 50.000€. Cette dernière donnée est particulièrement élevée en regard des autres territoires examinés, exception faite d'Étalle et Habay.

Habitent donc à Saint-Léger, en nombre considérable, des contribuables aux revenus fort confortables. Toutefois, même s'ils sont moins nombreux qu'ailleurs, des contribuables bien moins aisés sont également présents. Inévitablement, cet état de fait a des conséquences sur la cohésion sociale du territoire (dualisation sociale).

	Revenu moyen par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse	Comparaison des revenus fiscaux 2013 entre la commune et différents niveaux d'échelle. Source DGSIE. La moyenne de la commune est particulièrement élevée. Il existe néanmoins une part de la population n'ayant pas accès à de tels revenus.
Belgique	30.640	17.019	100	
Wallonie	28.794	16.104	95	
Province	31.005	16.556	97	
Arrondissement	32.463	17.008	100	
Saint-Léger	36.443	18.741	110	



Aide sociale

L'importance du recours aux services d'aide prodiguée par le CPAS témoigne de la présence bien réelle sur le territoire communal d'une population en précarité financière.

Chaque année depuis 2010 sont gérés une trentaine de dossiers de médiation de dettes et sont attribuées entre 120 et 140 allocations de chauffage. Une vingtaine d'habitants bénéficient du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), dont une douzaine environ de bénéficiaires réguliers. Si le nom-

bre de situations de précarité n'augmente pas, il ne se réduit pas non plus.

La Commune dispose d'un plan d'Ancrage du logement, mais ne s'est pas investie dans un plan de Cohésion sociale.

Le CPAS gère, outre la crèche, une structure d'accueil pour personnes réfugiées. Cette structure, créée en 2001 à Saint-Léger, se compose de 7 logements (la capacité originelle de 35 places a été réduite à 20 en 2014 et augmentée à 30 en 2015).

Santé et bien-être

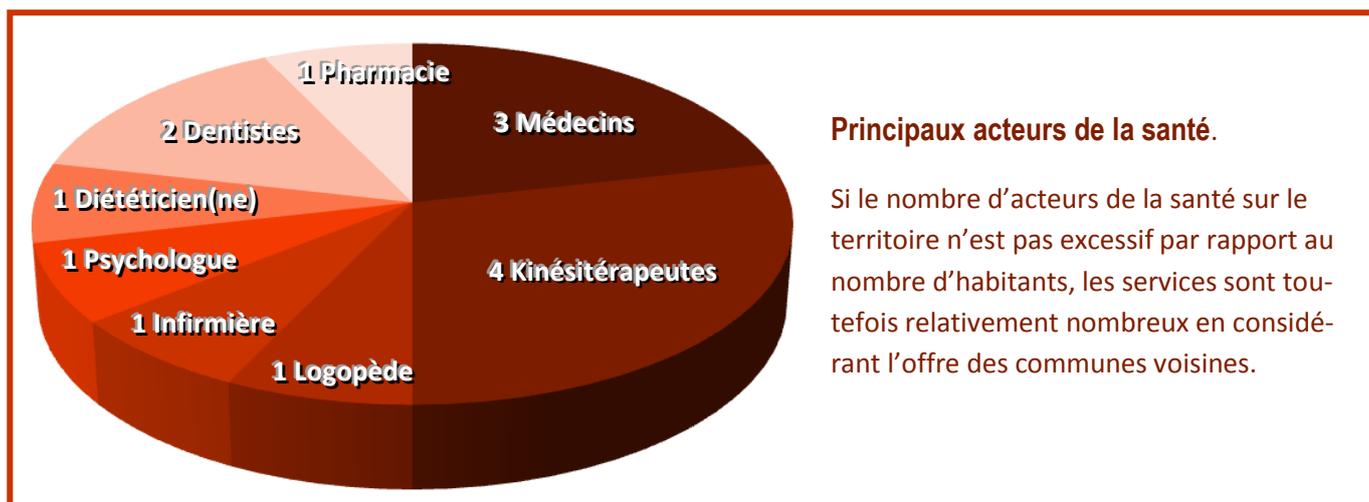
Trois médecins, deux dentistes, quatre kinés, un pharmacien officient à Saint-Léger.

Ceci peut sembler peu au regard d'une population de 3.500 âmes, mais la commune est située dans un important bassin de soins de santé, englobant Arlon et Virton, couvert par les « Cliniques du Sud

Luxembourg » (Saint-Joseph à Arlon et Edmond Jacques à Virton).

Le Poste médical de Garde (1733) est, pour Saint-Léger, situé à Tintigny.

Il y a peu de services de proximité, il faut donc un accès à la mobilité.



Principaux acteurs de la santé.

Si le nombre d'acteurs de la santé sur le territoire n'est pas excessif par rapport au nombre d'habitants, les services sont toutefois relativement nombreux en considérant l'offre des communes voisines.

Enseignement, sport, culture, jeunesse et vie associative

L'enseignement

A Saint-Léger, l'enseignement se limite au fondamental. Après leurs années primaires, les élèves se tournent vers les pôles voisins pour poursuivre leur cursus.

Mais cet enseignement fondamental est bien présent : une implantation communale dans chacun des trois villages (269 élèves au total) et une implantation libre à Saint-Léger (147 élèves), soit un total de 416 élèves. Ce nombre d'élèves est globalement stable au cours des dernières années, même si l'enseignement communal a perdu 17 unités lors de la dernière rentrée.

Implantation scolaire		Maternelles	Primaires	Total
Communal	Châtillon	40	76	116
	Meix-le-Tige	34	41	75
	Saint-Léger	26	52	78
Libre	Saint-Léger	55	92	147

Nombre d'élèves pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour les plus petits jusque 12 ans, l'accueil temps libre organise diverses activités au quotidien depuis les 4 implantations scolaires ainsi que des stages et plaines durant les vacances scolaires.

Le sport

Chacun des trois villages possède son club et ses terrains de football, sport historique de nos régions.

La construction du centre sportif et culturel a permis de pratiquer, depuis les années 70, beaucoup d'autres disciplines. Ainsi aujourd'hui de nombreux clubs gravitent autour de lui : basket, volley, badminton, football en salle, aikido, indiana, karaté, tennis de table, yoga,...

D'autres activités se développent au départ

d'autres infrastructures dans les villages : Pilates, gym, yoga.

Situé à proximité du centre sportif, le club de tennis peut s'appuyer sur deux terrains extérieurs en gazon synthétique et sa propre cafétéria.

Toutes les infrastructures sportives sont communales.

Citons enfin l'existence du centre équestre, privé, permettant l'apprentissage et la pratique de l'équitation.

La culture

La commune compte en son sein plusieurs associations culturelles : 2 troupes de théâtre à Saint-Léger, 4 sociétés de musique/chorale dont au moins une dans chaque village, un cercle d'histoire

et de recherche couvrant tout le territoire. Pour développer leurs activités, elles occupent différents locaux, publics ou privés. Le centre sportif et culturel organise aussi ses propres activités à di-



mension culturelle (stages créatifs, manifestations festives, etc.).

Au moins 5 groupes actifs pratiquent leur musique au départ de Saint-Léger.

La bibliothèque communale « A livre ouvert » complète le paysage culturel local en mettant de nombreux livres à disposition, mais aussi en organisant régulièrement des activités en lien avec la lecture et aussi plus larges (ludothèque, potager partagé), ce qui en fait un acteur culturel central

La jeunesse

Les jeunes de la commune bénéficient de plusieurs groupements pour se divertir et se rassembler, en sus des activités sportives et culturelles : les aventuriers (devenus « scouts » à dater de janvier 2016) et les clubs des jeunes de Meix-le-Tige et Châtillon. Ces derniers ne disposent aujourd'hui d'aucun local propre. Châtillon est en attente de la rénovation du cercle Saint-Pierre et Meix-le-Tige partage son local avec le comité de village.

Le tissu associatif

Le tissu associatif est bien vivant à Saint-Léger, dans une multitude de domaines, au-delà des groupements relevés ci-avant : cercle horticole, jardin partagé, association de parents dans les 3 écoles, 2 syndicats d'initiative actifs (Saint-Léger et Châtillon), club de pêche, les amis de la Rouge Eau, vie féminine, ligue des familles, club canin.

Il n'existe pas contre pas d'association à vocation économique (commerçants et/ou entreprises par exemple).

Toutes ces associations développent des activités, à portée locale ou de notoriété dépassant les frontières communales, formant ainsi un agenda dense tout au long de l'année.

pour la commune. La médiathèque s'arrête à Saint-Léger tous les quinze jours.

La Commune a développé un partenariat avec le centre culturel d'Athus : les écoles communales s'y rendent par exemple pour assister à des spectacles.

Aucun organisme, comme par exemple un centre culturel, ne joue toutefois un rôle fédérateur et dynamisant de la dimension culturelle au niveau communal.

Malgré qu'il s'agisse du plus gros village, Saint-Léger ne compte pas de club des jeunes. Le Café Concert constitue un lieu de rassemblement pour les jeunes.

La Commune s'inscrit par ailleurs dans la dynamique « été solidaire », qui permet d'engager des jeunes de 15 à 21 ans, durant les mois de juillet et d'août, pour réaliser des petits travaux dans leur environnement proche.

On constate toutefois que le village de Meix-le-Tige est moins pourvu en associations et donc en dynamisme événementiel.

Les réseaux sociaux sont fortement utilisés pour relayer les activités et manifestations programmées. Plusieurs groupes fédérateurs existent par exemple sur Facebook tels que : je cherche ou je donne sur la commune de Saint-Léger, que faire sur la commune de Saint-Léger.

Au-delà de la CLDR à mettre en place, la Commune s'inscrit par ailleurs déjà dans une logique participative avec sa Commission Consultative des Aînés.



Participons à l'Opération de Développement Rural de Saint-Léger !

Contacts

Collège communal

Philippe LEMPEREUR

philippe.lempereur@publilink.be - 0498 21 07 27

Administration communale

Gwenaëlle PONCELET

gwenaelle.poncelet@publilink.be - 063 23 92 94

Fondation rurale de Wallonie

Nicolas LECUIVRE et Annick Samyn

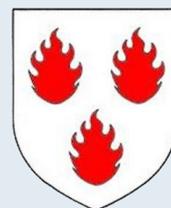
n.lecuivre@frw.be - a.samyn@frw.be - 063 44 02 02

Bureau d'étude - association TERRITOIRES

Thierry JOIE - joie.thierry@skynet.be - 0472 27 84 52

Thierry JAUMAIN - thjaumain@gmail.com - 0497 10 31 00

Christine PIERARD - info@pieradc.be - 0497 99 81 59



L'Opération de Développement Rural est une initiative de la Commune qui vise à améliorer la qualité de la vie dans les villages. Elle se fonde sur une analyse approfondie du territoire et repose sur la consultation et l'implication des citoyens.

Pour en savoir plus et pour télécharger ce dossier, rendez-vous :

- Sur Facebook, groupe de "Saint-Léger participation"
- Sur le site <http://pcdrsaint-leger.eclablog.com/>

Éditeur responsable : Philippe Lempereur, échevin

Texte : Association Territoires

Illustrations et mise en page : Fondation rurale de Wallonie

